

Mgr Le Gall, archevêque de Toulouse du 17 juillet 2007

Publié le 17 juillet 2007 · 5 min de lecture



« L'objectif du « Motu proprio » : une réconciliation interne dans l'Eglise »

Un Motu proprio – littéralement « d'un mouvement propre » est un document d'un pape relevant d'une initiative personnelle. On nous l'annonçait depuis plus d'une année ; diverses réactions se sont fait jour face à ce projet ; nous nous sommes exprimés, comme cela se fait dans l'Eglise, avec respect. Le Saint Père a décidé, comme il l'écrit aux évêques après « de longues réflexions, de multiples consultations » ; il est aussi le fruit « de la prière ». Il convient donc d'accueillir son initiative, de la comprendre, pour entrer pratiquement dans le sens de ce qu'il nous demande.

Le motif positif qu'il présente est la volonté « **d'obtenir une réconciliation interne au sein de l'Eglise** ». Il veut tout faire « pour conserver ou conquérir la réconciliation et l'unité ». Il nous invite pour cela à ouvrir généreusement notre cœur pour rester dans cette unité ou pour la retrouver « avec tous ceux qui la désirent réellement » : tout ceci a une authentique saveur évangélique.

Il s'agit de faire du Missel du bienheureux Jean XXIII de 1962 – **et aussi des Rituels ou du Bréviaire anciens** – la « forme extraordinaire » du rite latin pour les personnes ou les groupes façonnés « par une familiarité profonde et intime avec la forme antérieure de la célébration liturgique ». Le pape précise : « Evidemment, pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté ».

Pour autant, le Saint-Père ne demande aucunement le retour au latin comme les médias le prétendent, car le latin reste normatif actuellement dans notre Eglise romaine et tous les livres litur-

giques issus de la rénovation liturgique de Vatican II sont d'abord édités en latin. Il ne met aucunement en cause cette rénovation, car, souligne-t-il en termes forts, « il faut dire avant tout que le Missel, publié par **Paul VI** et réédité ensuite à deux reprises par Jean Paul II, est et demeure évidemment la forme normale – « ordinaire » de la liturgie eucharistique ». **Il nous faut donc continuer à faire connaître et appliquer cette liturgie rénovée, reçue largement dans l'Eglise universelle, en refusant « les déformations arbitraires qui ont profondément blessé des personnes »** : une longue et belle tâche de formation à tous niveaux est à poursuivre, comme aussi de traduction plus précise des livres liturgiques. Nos commissions française et francophone de liturgie, dont j'ai la charge, s'y attellent avec compétence avec les services nationaux et internationaux appropriés, en lien étroit avec la Congrégation romaine pour le culte divin et la discipline des sacrements : c'est un gros travail de fond.

Le Pape appelle de ses vœux « un enrichissement réciproque des deux formes d'usage du Rite romain », pour éviter toute rupture, mais continuer l'histoire de la liturgie « faite de croissance et de progrès ». Cette perspective d'avancer ensemble est source d'espérance pour tous.

Pour l'application de cette décision du Souverain Pontife, prévue dès le 14 septembre de cette année, les évêques auront à prendre des mesures en lien avec leur presbyterium pour leur Eglise locale. **Les autorisations et permissions à donner par les curés suite aux demandes légitimes n'infirmement pas la responsabilité des évêques**, comme le rappelle le Saint Père avec le Concile Vatican II. D'une part, ils auront à donner des directives pour appliquer le Motu proprio « en évitant la discorde et en favorisant l'unité de toute l'Eglise » (art. 5 § 1) ; d'autre part, le principe de subsidiarité invite à régler les questions au niveau où elles se posent ; le recours aux niveaux supérieurs vient après comme prévu. Nous ne nous dissimulons pas non plus les difficultés qui pourront se présenter aux curés ; nous les soutiendrons dans leur tâche de discernement dans l'ouverture cordiale.

Il importe aussi de rappeler que le Motu proprio se situe dans le contexte de documents du Magistère de grande importance, comme les Lettres encyclique ou apostolique de Jean-Paul II sur l'Eucharistie et l'Exhortation apostolique de **Benoît XVI** sur le même mystère. Le juste souci des formes – ordinaire et extraordinaire – doit nous conduire à une meilleure intelligence du fond auquel achemine la mystagogie du « Mystère de la foi ». La célébration de l'Eucharistie, nous ont dit récemment les papes de façon nouvelle, demande un équilibre entre la table de la Parole (largement ouverte depuis la rénovation liturgique) et celle du Corps et du Sang du Christ, de même qu'un lien étroit entre l'adoration et l'engagement de solidarité envers les démunis de toute sorte. Voilà jusqu'où il nous faut aller pour « rendre visible la richesse spirituelle et la profondeur théologique » de nos Missels.

✠ **fr. Robert Le Gall**

Archevêque de Toulouse,

Président de la Commission épiscopale pour la liturgie et la pastorale sacramentelle

[Repris de la CEF](#)

Source : laportelatine.org/actualite/mgr-le-gall-archeveque-de-toulouse-du-17-juillet-2007

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France